

Rapport annuel 2019



Rapport Annuel sur la  
Santé, la Sécurité et les  
Conditions de Travail

# SOMMAIRE

Organisation Générale en matière d'hygiène et de sécurité

## PARTIE 1 : Données concernant la Commune de Vandœuvre

- I. Identification de la collectivité
- II. Typologie des accidents survenus au cours de l'année
- III. Typologie des maladies professionnelles survenues au cours de l'année
- IV. Analyse statistique des accidents de service et de travail survenus au cours de l'année
- V. Analyse statistique des accidents de trajet survenus au cours de l'année
- VI. Evolution des accidents sur les 5 dernières années
- VII. Bilan des actions menées au cours l'année en matière d'hygiène et de sécurité
- VIII. Plan d'actions à venir

## PARTIE 2 : Données concernant le CCAS de Vandœuvre

- I. Identification de la collectivité
- II. Typologie des accidents survenus au cours de l'année
- III. Typologie des maladies professionnelles survenues au cours de l'année
- IV. Evolution des accidents sur les 5 dernières années
- V. Bilan des actions menées au cours l'année en matière d'hygiène et de sécurité
- VI. Plan d'actions à venir



## Organisation générale en matière d'hygiène et de sécurité

### 1. Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Présence d'un CHSCT : Oui  
Nombre de réunions du CHSCT au cours de l'année : 3 + 1 extraordinaire  
Les membres du CHSCT sont-ils formés : Oui  
Les membres du CHSCT effectuent-ils des enquêtes d'accidents / maladies professionnelles : Sont informés des AT  
Nombre d'exercices de droit de retrait : 0

### 2. Assistant / Conseiller de prévention (ACMO)

Nombre d'assistants/conseillers désignés : 6  
Nombre d'heures allouées à la mission de prévention par mois : 167,67

### 3. Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

Un ACFI a-t-il été désigné : Oui  
SI OUI, est-il été désigné en interne ? : Non : Convention avec le CDG 54

### 4. Le document unique d'évaluation des risques professionnels

Le document unique est-il réalisé ? : Oui  
A-t-il fait l'objet d'une mise à jour l'année étudiée ? : En partie

### 5. Service de Médecine Préventive (SMP)

La collectivité bénéficie-t-elle d'un SMP : Oui : Centre de gestion 54 / SPL IN-PACT GL  
Le rapport d'activités du service de médecine préventive est-il réalisé : Oui

### 6. Autres documents hygiène et sécurité

Des registres de santé sécurité sont à disposition dans les services ? : Oui



## PARTIE 1 :

### Données concernant la commune de Vandœuvre





## I. Identification de la collectivité

Nom de la collectivité ou de l'établissement : Commune de Vandœuvre-lès-Nancy

Numéro SIRET : 215 405 473 000 12

Adresse de la collectivité : 7 rue de Parme 54500 VANDOEUVRE

Effectif de la collectivité au 31 décembre 2019 :

	<b>Effectif CNRACL (agents titulaires)</b>	<b>Effectif IRCANTEC (agents titulaires temps non complet)</b>	<b>Effectif IRCANTEC + Régime général (agents non titulaires)</b>	<b>Effectif total</b>
<b>Femmes</b>	230	10	111	351
<b>Hommes</b>	166	0	40	206

soit un effectif total au sein de la collectivité de : 557

Nombre total d'heures payées pour l'année étudiée : 607704

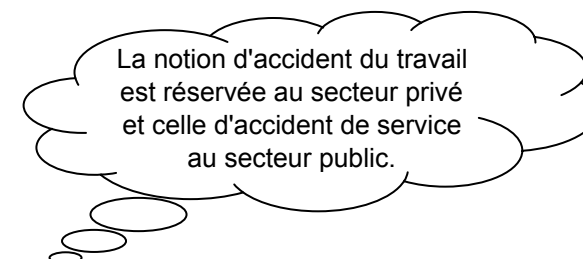




## II. Typologie des accidents de l'année étudiée

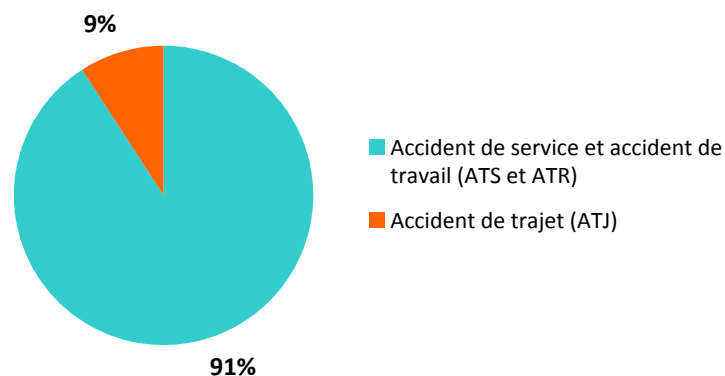
### II.1. Typologie des accidents survenus et reconnus au cours de l'année

Type de déclaration	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre d'accidents sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
Accident de service et accident de travail (ATS et ATR)	25	14	1087
Accident de trajet (ATJ)	3	1	17
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>1104</b>

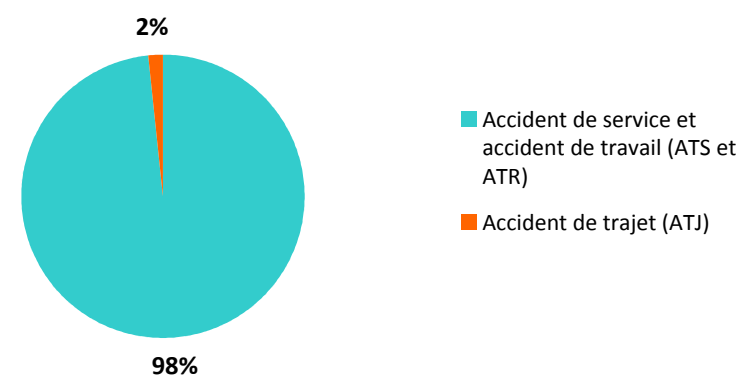


Nombre d'accidents de service et de travail avec décès : 0  
 Nombre d'accidents de trajet avec décès : 0  
 Nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées suite à un accident de service : 0

Répartition des accidents avec ou sans arrêt selon leur typologie en fonction du nombre d'évènements

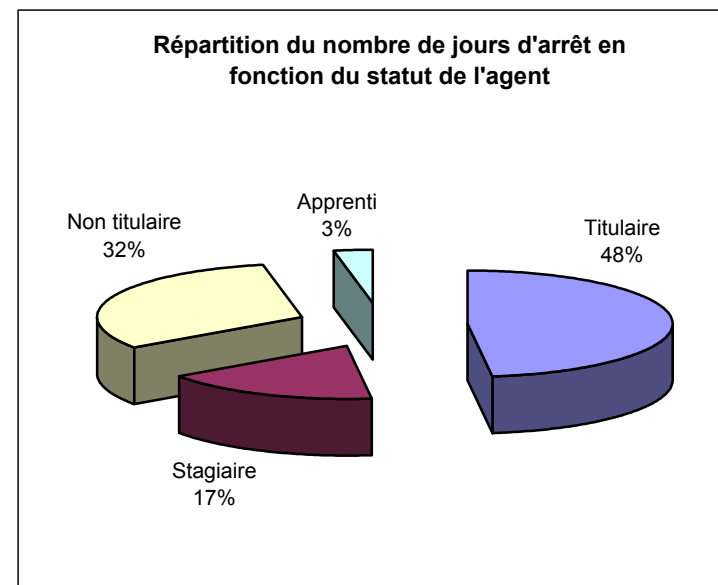
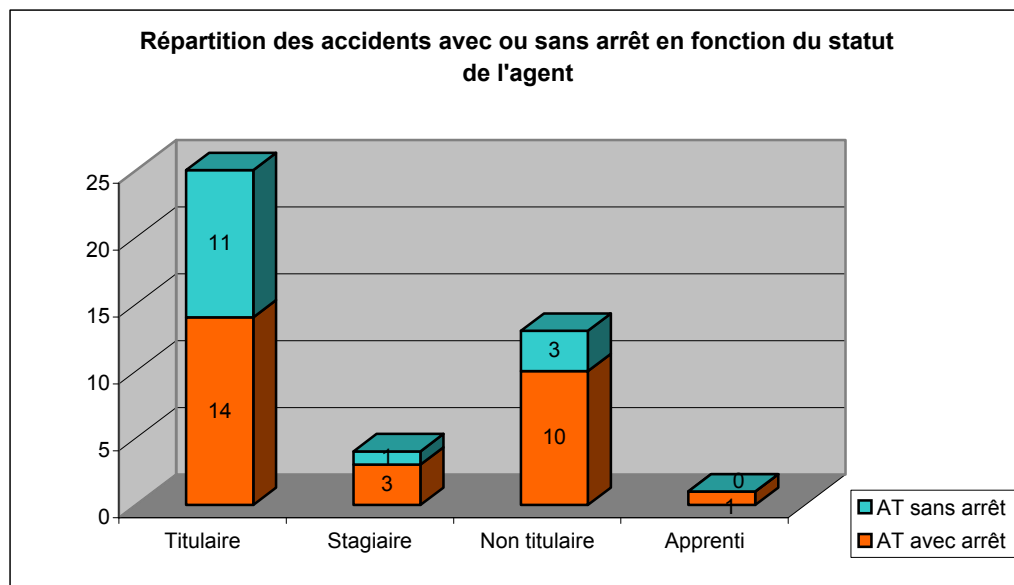


Répartition des accidents avec ou sans arrêt selon leur typologie en fonction du nombre de jours d'arrêt



## II.2. Typologie des accidents survenus et reconnus au cours de l'année en fonction du statut de l'agent

Statut de l'agent	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre d'accidents sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
Titulaire	14	11	532
Stagiaire	3	1	188
Non titulaire	10	3	350
Apprenti	1	0	34
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>1104</b>



### II.3. Typologie globale des accidents en prenant en compte les accidents survenus et reconnus avant 2019

Pour les accidents de service (ATS) et du travail (ATR), la répartition est la suivante :

	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre d'accidents sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
ATS et ATR survenus au cours l'année	25	14	1087
ATS et ATR non consolidés au 1er janvier de l'année	7	7	934
Rechute d'ATS et d'ATR	1	0	252
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>21</b>	<b>2273</b>

Pour les accidents de trajet (ATJ), la répartition est la suivante :

	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre d'accidents sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
ATJ survenus au cours l'année	3	1	17
ATJ non consolidés au 1er janvier de l'année étudiée	0	2	0
Rechute d'ATJ antérieurs	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>17</b>

#### Commentaires pour les accidents de service, de travail et de trajet

Au total, ce sont **2290** jours qui ont été perdus au cours de l'année étudiée.

ce qui correspond à : **10,41** Equivalent Temps Plein (ETP) d'agents absents au cours de l'année

### III. Typologie des maladies professionnelles survenues et reconnues au cours de l'année

Nombre de maladies professionnelles survenues et reconnues en 2019 : 1

Nombre de jours d'arrêt pour maladies professionnelles survenues et reconnues en 2019 : 230

Nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées suite à une maladie professionnelle : 1

Pour information, le nombre de jours d'arrêt des maladies non consolidées au 1er janvier 2019 pendant l'année 2019 est de :

1087 jours

#### ***Commentaires pour les maladies professionnelles***

Au total, ce sont 1317 jours qui ont été perdus au cours de l'année étudiée.

ce qui correspond à : 5,99 Equivalent Temps Plein (ETP) d'agents absents au cours de l'année

## IV. Analyse statistique des accidents de service et de travail survenus et reconnus au cours de l'année

### IV.1. Indice et Taux de fréquence et Taux de gravité

Le taux de fréquence et le taux de gravité ainsi que l'indice de fréquence sont des indicateurs statistiques quantitatifs permettant d'effectuer un suivi d'une année sur l'autre et d'une collectivité à l'autre.

#### Définitions :

Taux de fréquence = TF = nombre d'accidents de service et de travail avec arrêt pour un million d'heures travaillées

$$TF = \frac{\text{nombre d'accidents de service et de travail avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{nombre total d'heures payées dans l'année N}}$$

Taux de gravité = TG = nombre de jours d'arrêt (pour les accidents de service et de travail) pour mille heures travaillées

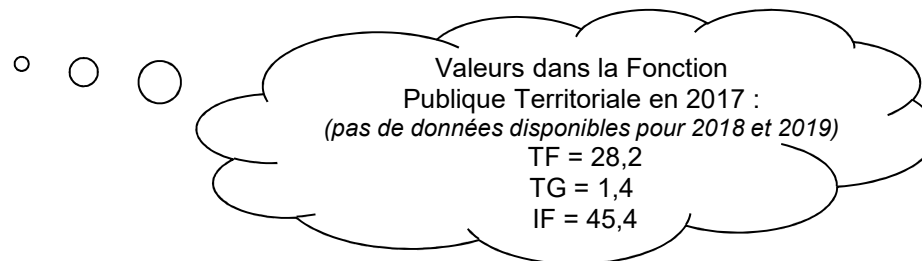
$$TG = \frac{\text{nombre de jours d'arrêt (pour les accidents de service et de travail)} \times 1\,000}{\text{nombre total d'heures payées dans l'année N}}$$

Indice de fréquence = IF = nombre d'accident de service et de travail avec arrêt pour mille salariés

$$IF = \frac{\text{nombre d'accidents de service et de travail avec arrêt} \times 1\,000}{\text{effectif salarié}}$$

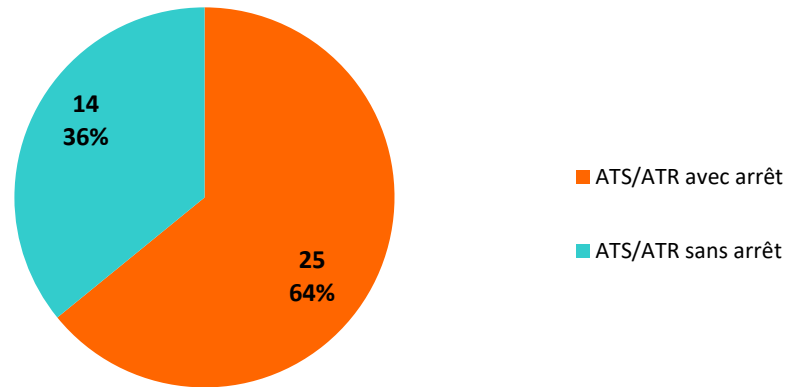
Pour la collectivité, le taux de fréquence et le taux de gravité et l'indice de fréquence valent pour l'année 2019 :

<b>Taux de fréquence =</b>	<b>41,14</b>
<b>Taux de gravité =</b>	<b>1,79</b>
<b>Indice de fréquence =</b>	<b>45</b>



## IV.2. Répartition selon la nature de l'arrêt

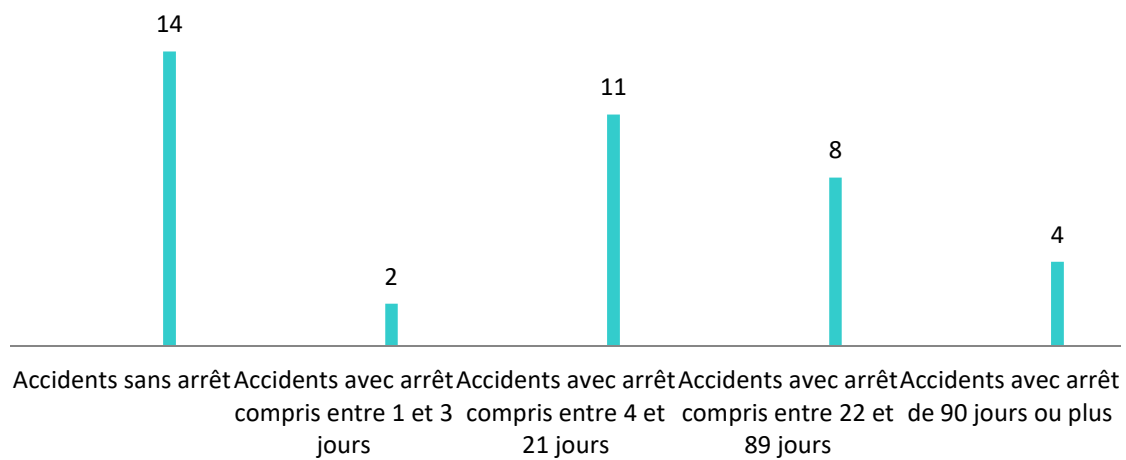
Répartition des accidents selon la nature



Un peu plus d'un tiers des accidents de service n'ont pas généré arrêt. Ceux-ci sont liés à des chutes de plain-pied, des faux mouvements ou des mauvaises manipulations. Certains agents préfèrent déclarer des accidents bénins pour être couverts si leur état s'aggrave. Ainsi, la moitié de ces accidents dénombre moins de 20 jours de soins. D'autres accidents génèrent des soins plus longs (kinésithérapie par exemple) mais ne nécessitent pas d'arrêt.

### IV.3. Répartition selon la durée de l'arrêt

Durée de l'arrêt	Nombre d'accidents
Accidents sans arrêt	14
Accidents avec arrêt compris entre 1 et 3 jours	2
Accidents avec arrêt compris entre 4 et 21 jours	11
Accidents avec arrêt compris entre 22 et 89 jours	8
Accidents avec arrêt de 90 jours ou plus	4
TOTAL	39



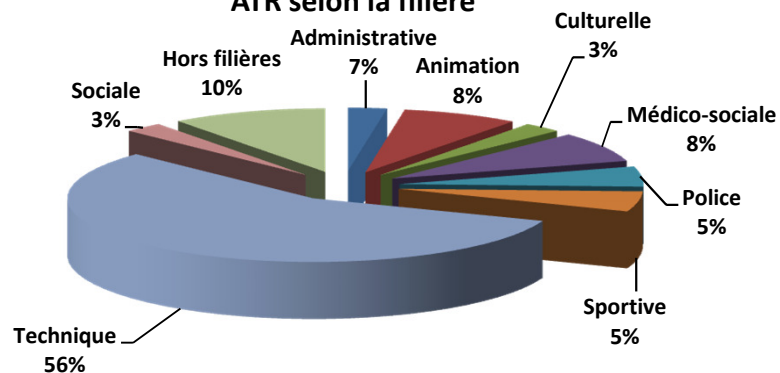


#### IV.4. Répartition selon la filière

Filière	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre d'accidents sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
Administrative	0	1	0
Animation	2	1	59
Culturelle	0	1	0
Médico-sociale	1	2	8
Police	1	1	62
Sportive	1	1	8
Technique	16	6	565
Sociale	1	0	4
Hors filières	3	1	381
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>1087</b>

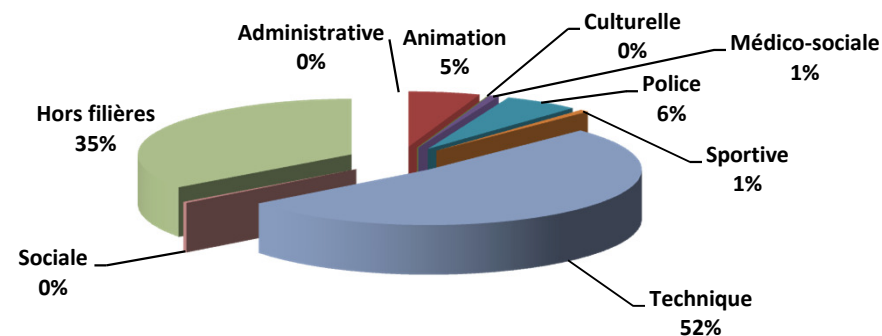
Répartition en nombre d'évènements des ATS et

ATR selon la filière



Répartition en nombre de jours d'arrêt des ATS et ATR

selon la filière



La répartition des accidents selon la filière est assez proche de celle de 2018. La filière technique reste la plus touchée, mais est également la filière la plus représentée dans la collectivité.

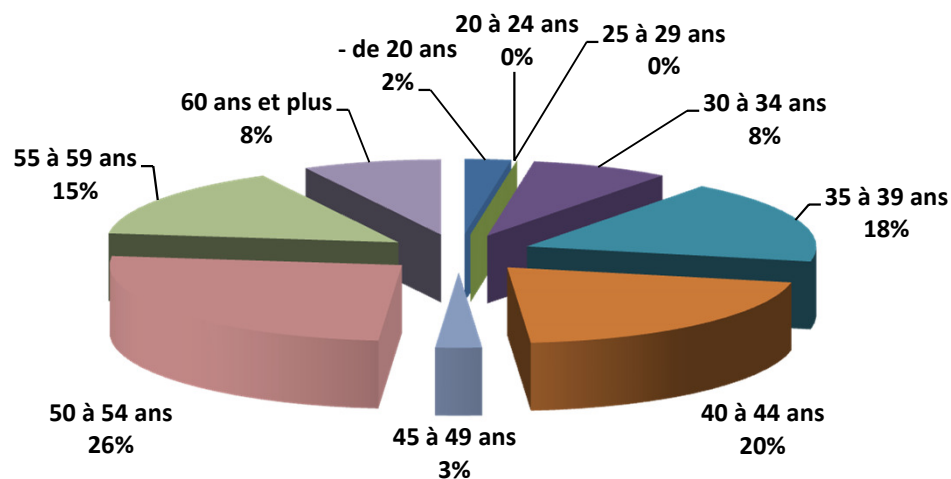
La différence majeure par rapport à l'année 2018 est la répartition des jours d'arrêt, avec une très nette diminution de la proportion des filières médico-sociale et animation qui représentaient respectivement 23 % et 15% du nombre de jours d'arrêt l'année dernière.

Cette année, la ligne Hors filières regroupe les assistantes maternelles et les apprentis.

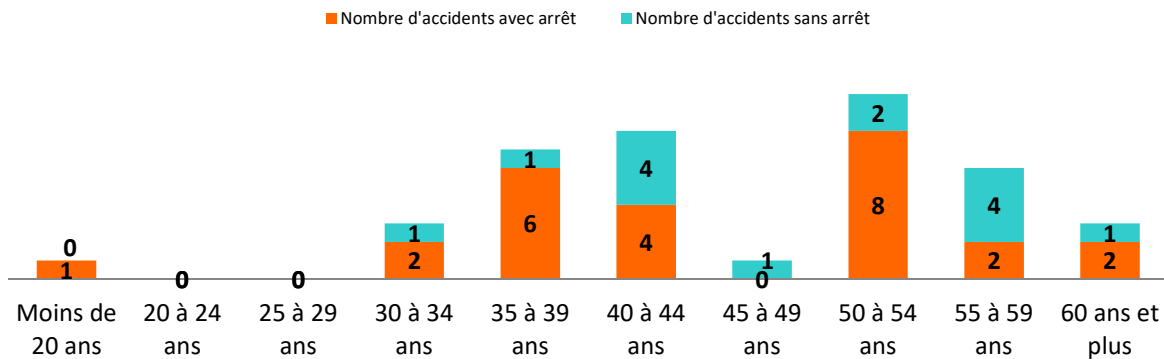
## IV.5. Répartition selon l'âge

Age	% d'agents dans la collectivité	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre d'accidents sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
Moins de 20 ans	1%	1	0	34
20 à 24 ans	4,70%	0	0	0
25 à 29 ans	7,50%	0	0	0
30 à 34 ans	9,80%	2	1	10
35 à 39 ans	12%	6	1	334
40 à 44 ans	11,80%	4	4	85
45 à 49 ans	12,70%	0	1	0
50 à 54 ans	12%	8	2	315
55 à 59 ans	13,70%	2	4	41
60 ans et plus	14,80%	2	1	268
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>1087</b>

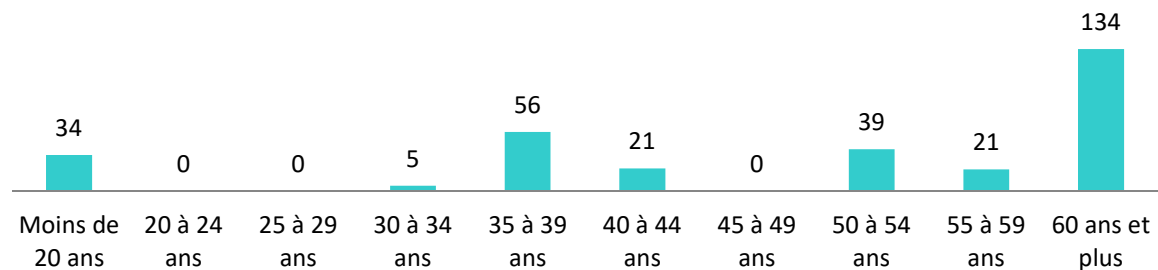
Répartition en pourcentage du nombre d'accidents selon la tranche d'âge



### Répartition des accidents en nombre selon la tranche d'âge



### Durée moyenne en nombre de jours d'un arrêt en fonction de l'âge



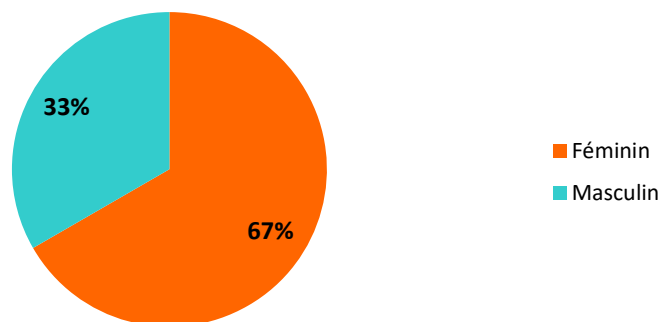
L'âge moyen des personnes ayant eu un accident avec ou sans arrêt au cours de l'année 2019 est de :

46 ans

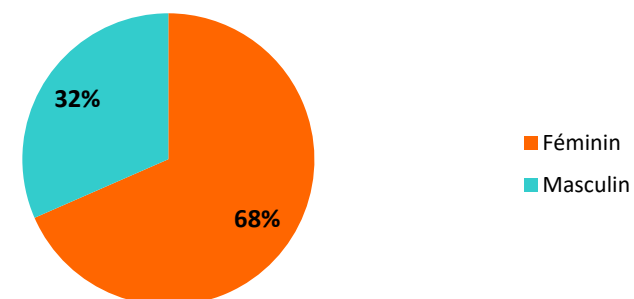
## IV.6. Répartition selon le sexe

Sexe	% d'agents dans la collectivité	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre d'accidents sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
Féminin	63%	16	10	744
Masculin	37%	9	4	343
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>1087</b>

Répartition du nombre d'accidents avec ou sans arrêt selon le sexe



Répartition du nombre de jours d'arrêt lié aux ATS - ATR selon le sexe

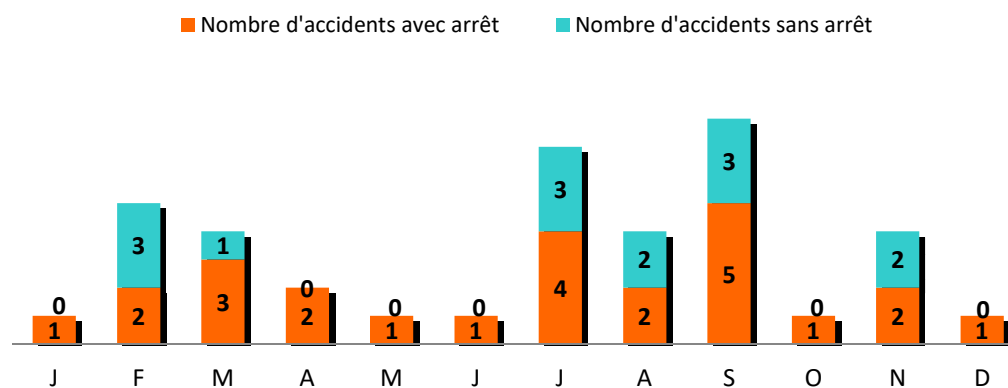


Ces répartitions sont assez fidèles à la proportion de chaque sexe dans la collectivité. Il n'y a donc pas plus d'accidents concernant les femmes si on les rapporte aux pourcentages de représentativité des sexes dans la collectivité.

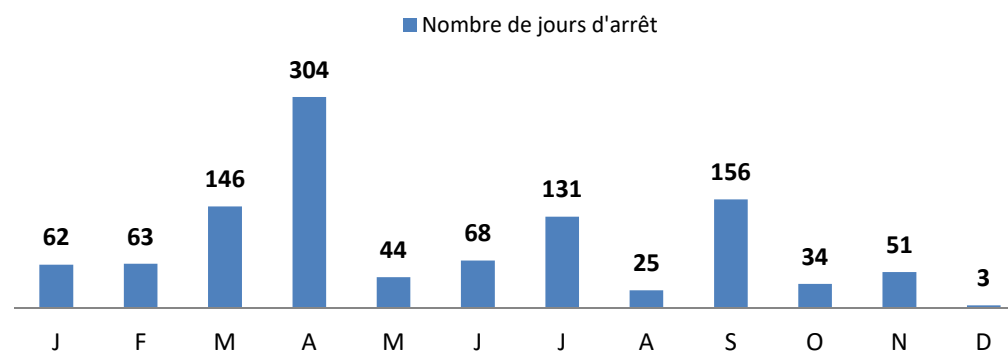
## IV.7. Répartition mensuelle des accidents

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
Nombre d'accidents avec arrêt	1	2	3	2	1	1	4	2	5	1	2	1	25
Nombre d'accidents sans arrêt	0	3	1	0	0	0	3	2	3	0	2	0	14
Nombre de jours d'arrêt	62	63	146	304	44	68	131	25	156	34	51	3	1087

### Evolution mensuelle du nombre d'accidents



### Evolution mensuelle du nombre de jours d'arrêt

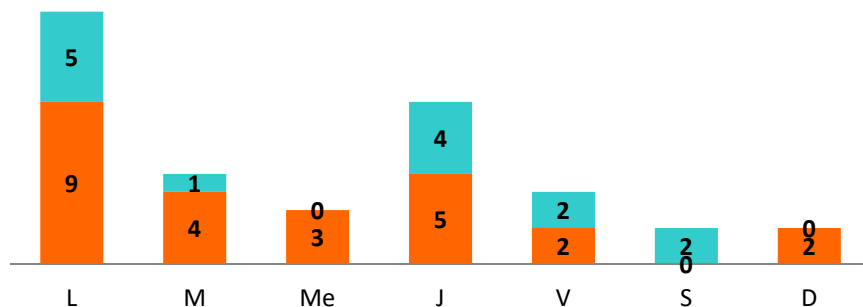


## IV.8. Répartition des accidents selon le jour de survenance

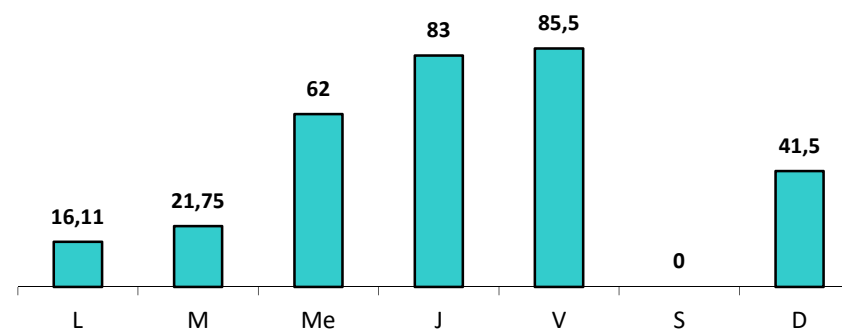
	L	M	Me	J	V	S	D	TOTAL
Nombre d'accidents avec arrêt	9	4	3	5	2	0	2	25
Nombre d'accidents sans arrêt	5	1	0	4	2	2	0	14
Nombre moyen de jours d'arrêt	16,11	21,75	62	83	85,5	0	41,5	

### Evolution journalière des accidents

■ Nombre d'accidents avec arrêt    ■ Nombre d'accidents sans arrêt



### Durée moyenne des arrêts selon le jour de survenance

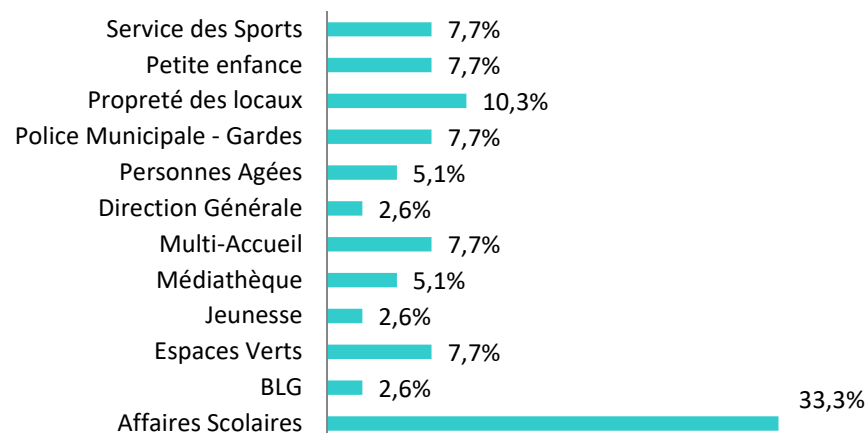


Cette année, on distingue un nombre plus important d'accidents survenus les lundis par rapport aux autres jours de la semaine, mais ce ne sont pas les accidents qui engendrent les plus longues périodes d'arrêt.

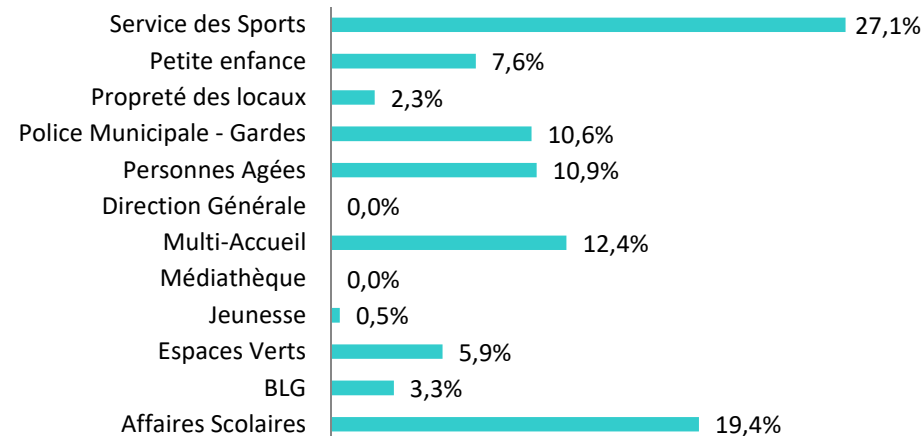
#### IV.9. Répartition selon le service auquel est rattaché l'agent accidenté

Service	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre d'accidents sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
Affaires Scolaires	9	4	211
BLG	1	0	36
Espaces Verts	2	1	64
Jeunesse	1	0	5
Médiathèque	0	2	0
Multi-Accueil	2	1	135
Direction Générale	0	1	0
Personnes Agées	2	0	118
Police Municipale - Gardes	2	1	115
Propreté des locaux	2	2	25
Petite enfance	2	1	83
Service des Sports	2	1	295
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>1087</b>

Répartition du nombre d'accidents selon le service



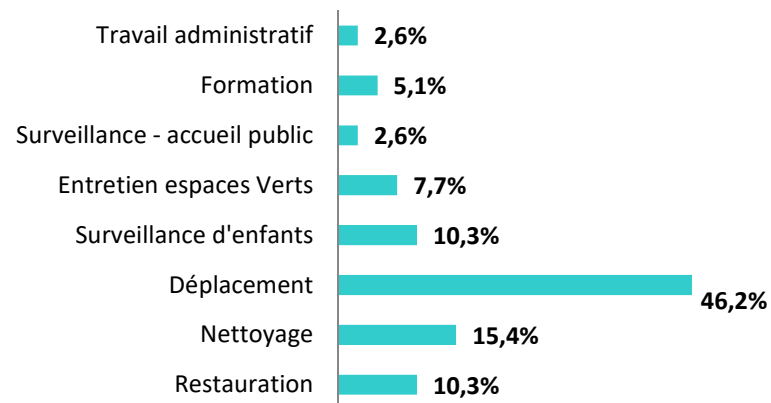
Répartition du nombre de jours d'arrêt des accidents selon le service



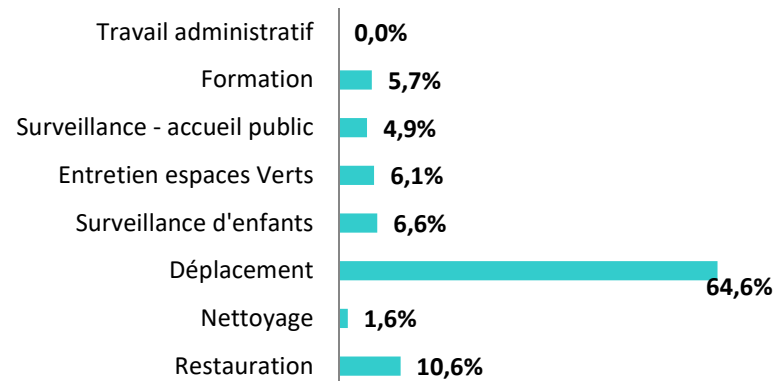
#### IV.10. Répartition selon l'activité exercée au cours de l'accident

Activité	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre d'accidents sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
Restauration	3	1	115
Nettoyage	3	3	17
Déplacement	12	6	702
Surveillance d'enfants	3	1	72
Entretien espaces Verts	2	1	66
Surveillance - accueil public	1	0	53
Formation	1	1	62
Travail administratif	0	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>1087</b>

Répartition du nombre d'accidents selon l'activité



Répartition du nombre de jours d'arrêt des accidents selon l'activité



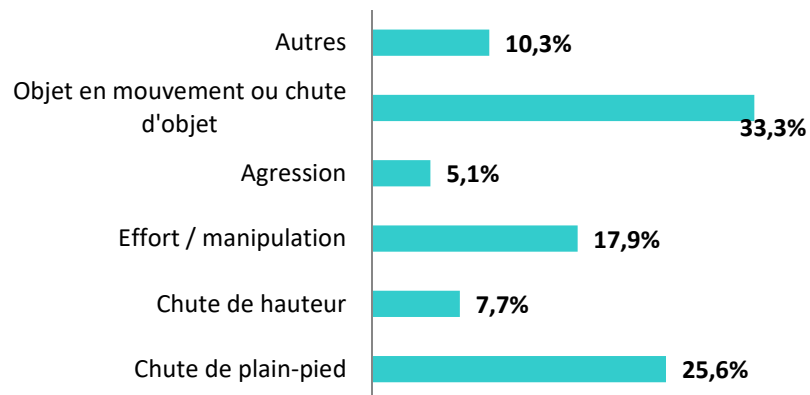
Comme l'an passé, les trois premières causes d'accident sont les déplacements (changement de pièce, déplacement de matériel ou pour aller en chercher...), puis la surveillance d'enfant (lors de l'habillage par exemple), ainsi que les activités de restauration collective.



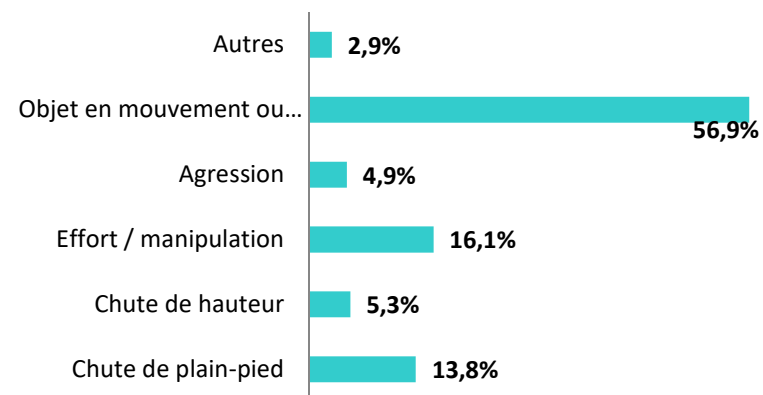
#### IV.11. Répartition selon l'élément matériel mis en cause

Elément matériel	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre d'accidents sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
Chute de plain-pied	7	3	150
Chute de hauteur	2	1	58
Effort / manipulation	5	2	175
Agression	1	1	53
Objet en mouvement ou chute d'objet	8	5	619
Autres	2	2	32
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>1087</b>

Répartition du nombre d'accidents selon l'élément en cause



Répartition du nombre de jours d'arrêt des accidents selon l'élément en cause



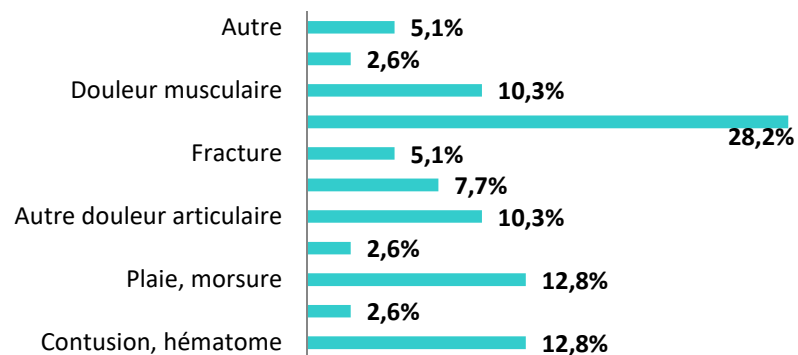
Dans la ligne "autres" sont inscrits les risques psychosociaux ainsi qu'une contamination bactérienne.

## IV.12. Répartition selon la nature des lésions

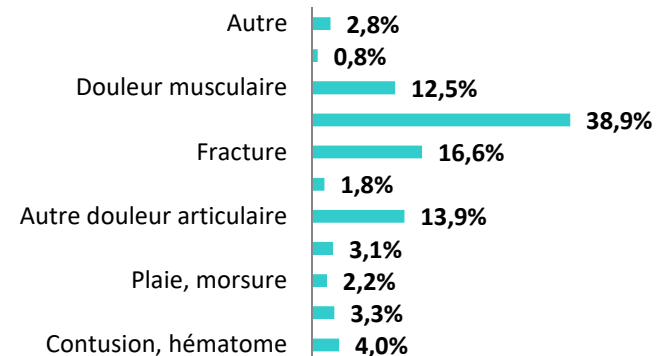
Dans ce tableau est pris en compte la nature de lésions principale pour chaque accident

Nature des lésions	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre d'accidents sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
Contusion, hématome	1	4	44
Coupure	1	0	36
Plaie, morsure	2	3	24
Entorse, luxation	1	0	34
Autre douleur articulaire	2	2	151
Lombalgie	2	1	20
Fracture	2	0	180
Traumatisme - choc	8	3	423
Douleur musculaire	4	0	136
Brûlure physique	1	0	9
Autre	1	1	30
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>1087</b>

Répartition du nombre d'accidents selon la nature des lésions



Répartition du nombre de jours d'arrêt des accidents selon la nature des lésions

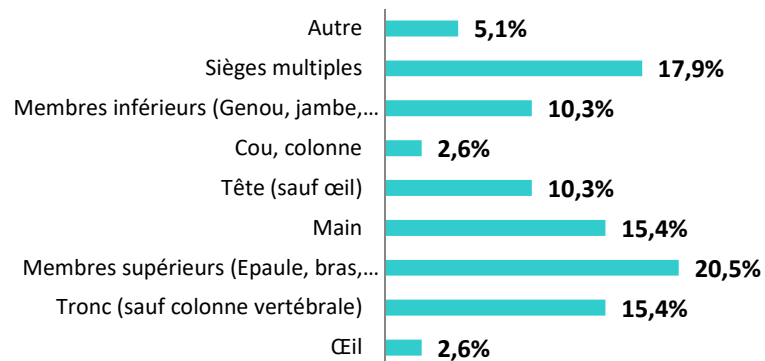


## IV.13. Répartition selon le siège des lésions

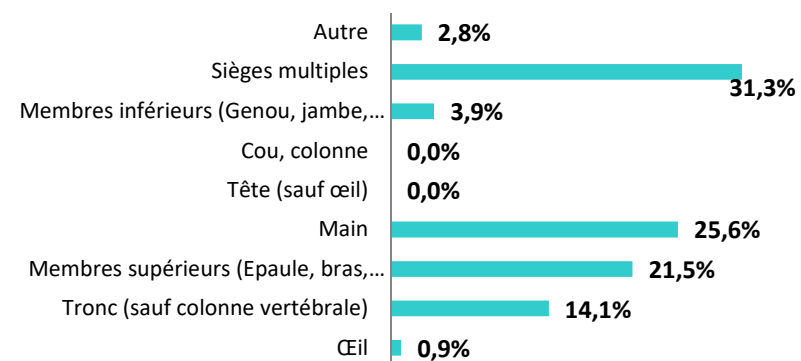
Dans ce tableau est pris en compte le siège de lésions principal pour chaque accident

Siège des lésions	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre d'accidents sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
Œil	1	0	10
Tronc (sauf colonne vertébrale)	5	1	153
Membres supérieurs (Epaule, bras, coude, poignet)	7	1	234
Main	4	2	278
Tête (sauf œil)	0	4	0
Cou, colonne	0	1	0
Membres inférieurs (Genou, jambe, cheville)	2	2	42
Sièges multiples	5	2	340
Autre	1	1	30
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>1087</b>

Répartition du nombre d'accidents selon le siège des lésions

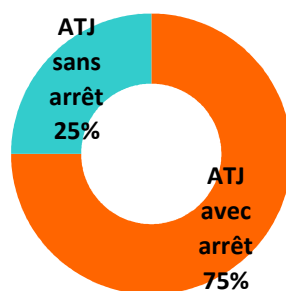


Répartition du nombre de jours d'arrêt des accidents selon le siège des lésions



## V. Analyse statistique des accidents de trajet survenus et reconnus au cours de l'année

### V.1. Répartition des accidents de trajet selon la nature de l'arrêt

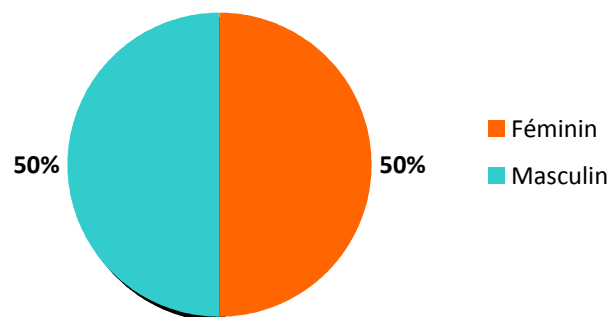


3/4 des accidents de trajet ont nécessité un arrêt, avec une moyenne de 5,67 jours d'arrêt par accident.

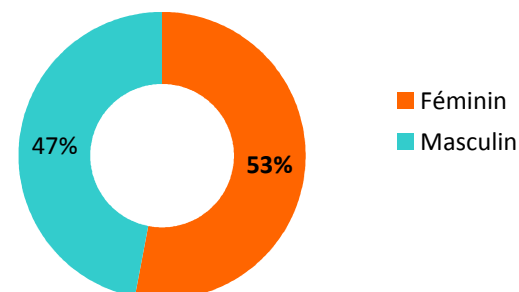
### V.2. Répartition selon le sexe

Sexe	% d'agents dans la collectivité	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre d'accidents sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
Féminin	63%	2	0	9
Masculin	37%	1	1	8
TOTAL	/	3	1	17

Répartition des accidents en nombre selon le sexe



Répartition des accidents en nombre de jours d'arrêt selon le sexe

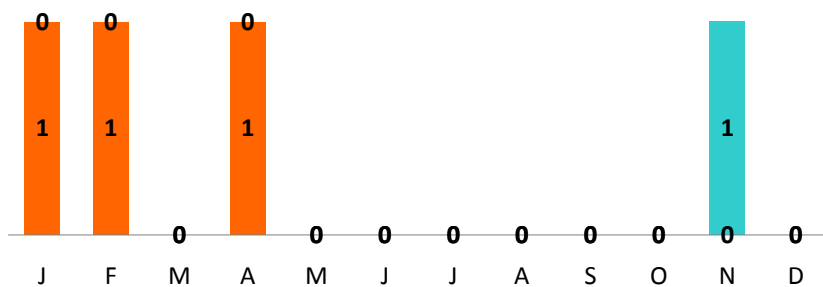


### V.3. Répartition mensuelle des accidents

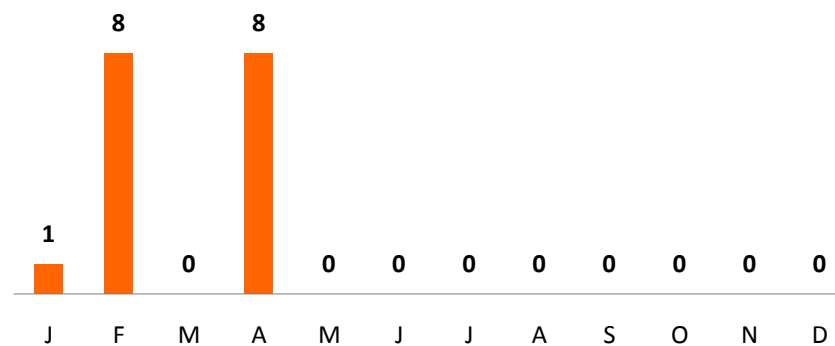
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
Nombre d'accidents avec arrêt	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Nombre d'accidents sans arrêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Nombre de jours d'arrêt	1	8	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	17

Evolution mensuelle du nombre d'accidents

■ Nombre d'accidents avec arrêt    ■ Nombre d'accidents sans arrêt



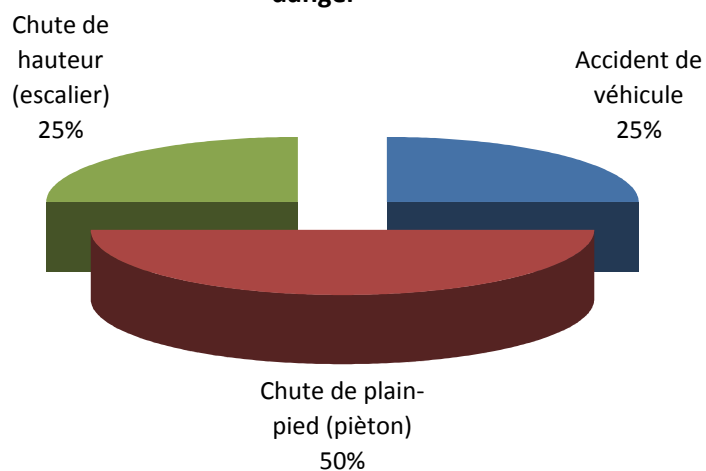
Evolution mensuelle du nombre de jours d'arrêt



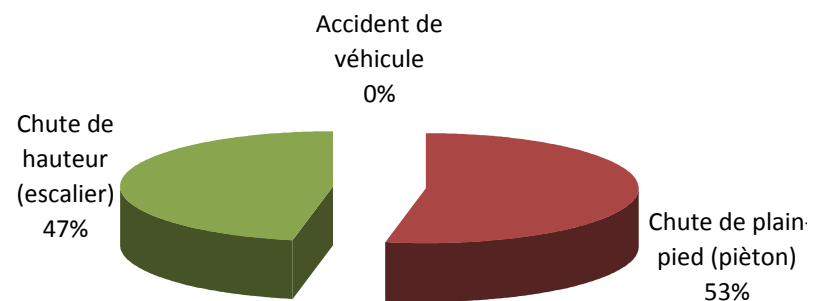
### V.3. Répartition selon la cause du danger

Cause	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre d'accidents sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
Accident de véhicule	0	1	0
Chute de plain-pied (piéton)	2	0	9
Chute de hauteur (escalier)	1	0	8
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>17</b>

Répartition du nombre d'accidents selon la cause du danger



Répartition du nombre de jours d'arrêt des accidents selon la cause du danger



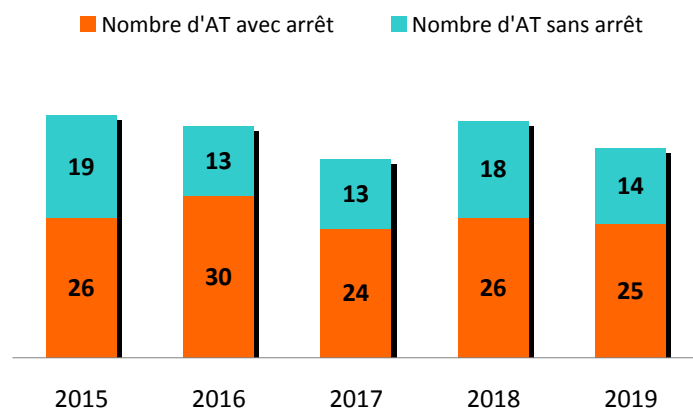


## VI. Evolution des accidents survenus et reconnus sur les 5 dernières années

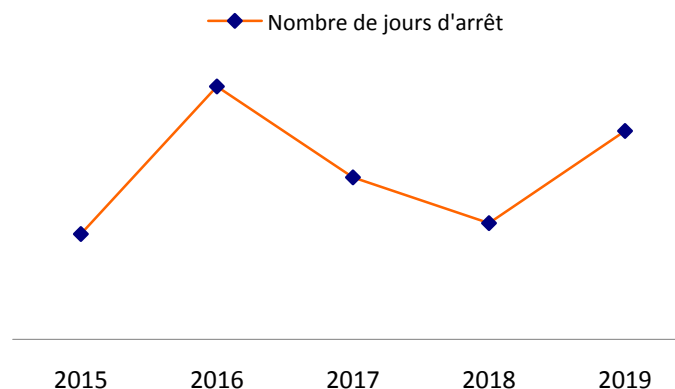
### VI.1. Evolution des accidents de service et de travail (AT)

Année	Nombre d'AT avec arrêt	Nombre d'AT sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
2015	26	19	549
2016	30	13	1320
2017	24	13	845
2018	26	18	607
2019	25	14	1087

Evolution des AT en fonction des années



Evolution du nombre de jours d'arrêt en fonction des années



Le nombre d'accidents reste relativement stable d'années en années.

Après une diminution du nombre de jours d'arrêt sur les deux dernières années, 2019 marque une remontée en dépassant les 1000 jours, mais n'atteint pas le niveau atteint en 2016 de 1320 jours.

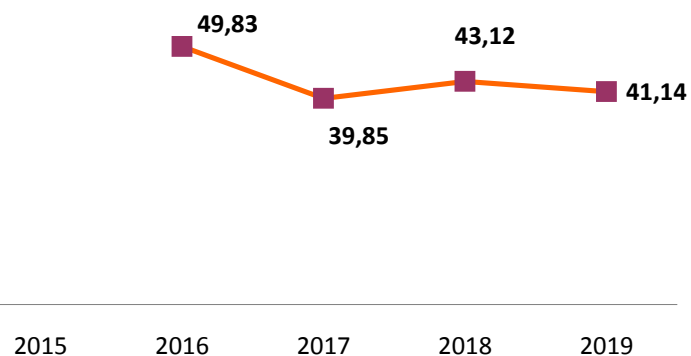


## VI.2. Evolution des taux de fréquence et de gravité des accidents de service

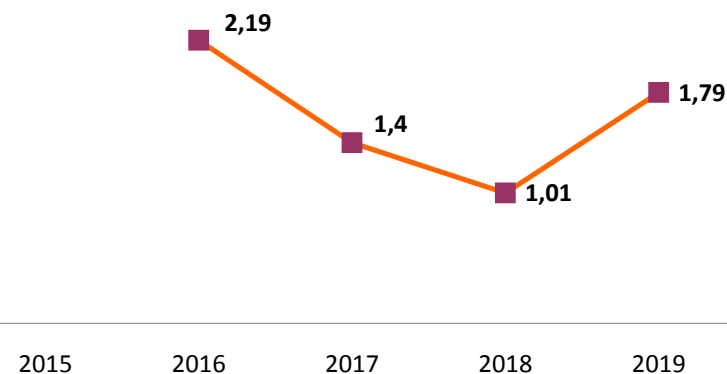
Année	Taux de fréquence	Taux de gravité
2015		
2016	49,83	2,19
2017	39,85	1,4
2018	43,12	1,01
2019	41,14	1,79

Les taux de 2015 ne sont pas indiqués car Gestor n'était pas encore mis en place.  
Le nombre d'heures travaillées en 2015 n'est donc pas connu sur le logiciel.

Evolution du taux de fréquence



Evolution du taux de gravité



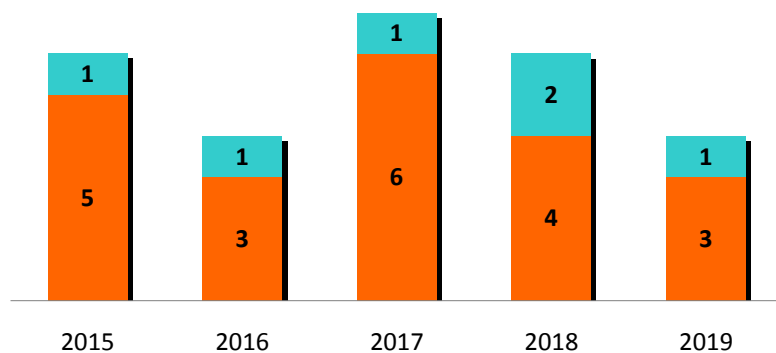
Ces deux évolutions, du taux de fréquence et du taux de gravité, montrent qu'avec un nombre d'accidents relativement stable sur les 4 dernières années, le nombre de jours d'arrêt pour accident de service (la gravité) remonte en 2019 comparé à la baisse de 2017 et 2018. Le taux de gravité de la collectivité, inférieur à celui national de la fonction publique territoriale en 2018, a franchi le seuil de 1,4 (données 2017) et le dépasse cette année.

### VI.3. Evolution des accidents de trajet (ATJ)

Année	Nombre d'ATJ avec arrêt	Nombre d'ATJ sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
2015	5	1	63
2016	3	1	51
2017	6	1	198
2018	4	2	79
2019	3	1	17

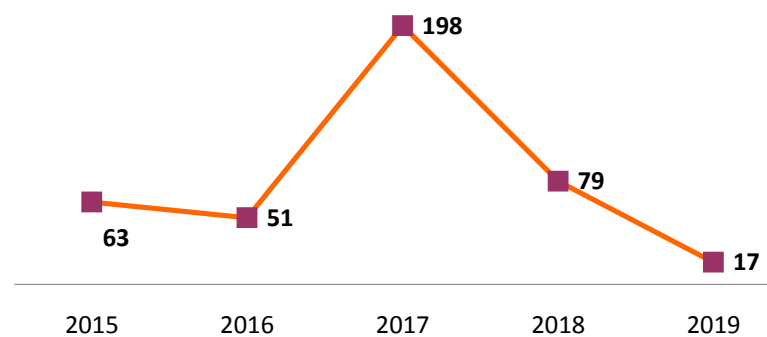
Evolution des ATJ en fonction des années

■ Nombre d'ATJ avec arrêt    ■ Nombre d'ATJ sans arrêt



Evolution du nombre de jours d'arrêt en fonction des années

■ Nombre de jours d'arrêt



L'année 2019 se caractérise par un faible nombre d'accidents de trajet, n'engendrant que peu de jours d'arrêt.



## VII. Bilan des actions menées au cours l'année en matière d'hygiène et de sécurité

### VII.1. Actions de formation / sensibilisation

Thème de l'action	Nbre de personnes formées	Organisme de formation
Secourisme - Sauveteur Secouriste du Travail	58	CNFPT
Secourisme - Prévention et Secours Civiques niveau 1	15	Sécurité Civile
Autorisation de conduite - nacelles	5	CNFPT
Autorisation de conduite - engins de chantier	10	CNFPT
Autorisation de conduite - chariots élévateurs	12	CNFPT
SSIAP 1 initial	2	ACTISS + APAVE
SSIAP 1 recyclage	1	APAVE
Evacuation, guide-file, serre-file	15	CNFPT
Habilitation électrique non électricien	9	CNFPT
Habilitation électrique électricien	5	ERTF
La prévention de l'usure professionnelle dans les métiers de la petite enfance	2	CNFPT
Applicateur de produits phytosanitaire - applicateur	3	FREDON
Applicateur de produits phytosanitaire - phyto-décideur	3	FREDON

### VII.2. Ergonomie et aménagement de poste

A la suite des visites médicales du début d'année, sept études ergonomiques ont été proposées à la collectivité. Deux n'ont pas eu lieu car les agents concernés étaient en arrêt maladie et une a été refusée par l'agent qui n'en voyait pas l'utilité (prochainement en retraite). Quatre études ont été réalisées : sur un poste administratif (service des finances), sur un poste d'agent de cuisine (FPA), sur un poste d'ATSEM et enfin sur un poste de médiathécaire. Les aménagements préconisés sont étudiés au cas par cas.

Les escaliers en colimaçon situés dans le local police de la place de Paris ont occasionné un accident du travail en 2018. Cet accident n'était pas le premier, et tous les agents du service étaient unanimes pour le déclarer comme dangereux. Le projet pour le modifier a été mené en 2019, avec la pose d'un nouvel escalier première semaine de 2020. Les marches sont plus larges, le revêtement anti-dérapant, et la rampe d'appui plus sécurisante.

### VII.3. Psychologie du travail - Risques psychosociaux

Début 2019, les agents du Multi-Accueil ont exprimé un ressenti de mal-être général dans la structure. Une médiation collective a été menée premier semestre 2019, et a permis d'aboutir à un protocole de fin de médiation composé de propositions et pistes de solutions communes à mettre en place afin d'améliorer le climat de travail. Depuis la rentrée de septembre, les retours sont plutôt positifs, les agents communiquent davantage entre eux.

Deux autres cas de conflits entre deux agents ont donné lieu à des médiations via la SPL INPACT-GL, qui n'ont pas abouti à un protocole d'accord.

## VIII. Plan d'actions à venir

### VIII.1. Actions de formation / sensibilisation

Plusieurs formations sont envisagées pour l'année 2020 :

- Des formations ou sensibilisation sur l'amiante (à destination des services techniques)
- Une formation de formateur en PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) avec animation d'une session de PRAP à l'attention des agents
- Une formation d'un formateur SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- Des remises à niveau SSIAP 1 (4 demandes)
- Des formations de secourisme (SST majoritairement et PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) pour des agents qui ne peuvent se libérer qu'une seule journée)
- Des formations à l'autorisation de conduite selon les besoins des services
- Une formation Oméga (appréhender l'agressivité du public) à destination de la Police Municipale, les services État civil, personnes âgées, affaires scolaires et le CCAS.
- Une sensibilisation sur la procédure sur la gestion du risque alcool
- Une sensibilisation à l'utilisation des produits d'entretien (perturbateurs endocriniens et qualité de l'air) pour les agents du service propreté des locaux, les agents de cuisine, et les agents de la petite enfance (crèche collective, crèche familiale, service petite enfance).

### VIII.2. Ergonomie et aménagement de poste - Troubles Musculosquelettiques

La dotation de sièges ergonomiques et de matériel informatique se poursuivra selon le programme de renouvellement de l'existant, et selon les besoins exprimés via les fiches de liaisons médicales.

Le matériel préconisé suite à des études ergonomiques sera mis en place en fonction des priorités et du budget disponible.

Des sensibilisations et conseils en ergonomie sur poste informatique peuvent être réalisées soit par service soit au cas par cas lorsque les agents en manifestent le besoin.

### VIII.3. Psychologie du travail - Risques psychosociaux

Un travail pour mettre en place une démarche sur l'étude des risques psychosociaux dans la collectivité devait avoir lieu en 2019. Avec les différentes médiations réalisées, et le travail de suivi que cela représentait, il n'a pas pu être effectué. Il sera donc réalisé en 2020.

Les entretiens avec la psychologue du travail pourront avoir lieu, et pourront être proposés à la collectivité suite à des visites médicales professionnelles.

## PARTIE 2 :

### Données concernant le CCAS de Vandœuvre





## I. Identification de la collectivité

Nom de la collectivité ou de l'établissement : CCAS de Vandœuvre-lès-Nancy

Numéro SIRET : 265 400 432 000 18

Adresse de la collectivité : 7 rue de Parme 54500 VANDOEUVRE

Effectif de la collectivité au 31 décembre 2019 :

	Effectif CNRACL (agents titulaires)	Effectif IRCANTEC + Régime général (agents non titulaires)	Effectif total
<b>Hommes</b>	0	1	1
<b>Femmes</b>	14	0	14

soit un effectif total au sein de la collectivité de : 15

Nombre total d'heures payées pour l'année étudiée : 24472,78





## II. Typologie des accidents de l'année étudiée

### II.1. Typologie des accidents survenus et reconnus au cours de l'année

Nombre d'accidents survenus et reconnus au cours de l'année : 0

Nombre d'accidents de service et de travail avec décès : 0

Nombre d'accidents de trajet avec décès : 0

Nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées suite à un accident de service : 0

## II.2. Typologie globale des accidents en prenant en compte les accidents survenus et reconnus avant l'année de référence

Pour les accidents de service (ATS) et du travail (ATR), la répartition est la suivante :

	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre d'accidents sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
ATS et ATR survenus au cours l'année	0	0	0
ATS et ATR non consolidés au 1er janvier de l'année	2	0	249
Rechute d'ATS et d'ATR	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>249</b>

Pour les accidents de trajet (ATJ), la répartition est la suivante :

	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre d'accidents sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
ATJ survenus au cours l'année	0	0	0
ATJ non consolidés au 1er janvier de l'année étudiée	0	0	0
Rechute d'ATJ antérieurs	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Commentaires pour les accidents de service, de travail et de trajet

Au total, ce sont **249** jours qui ont été perdus au cours de l'année étudiée.

ce qui correspond à : **1,13** Equivalent Temps Plein (ETP) d'agents absents au cours de l'année

### III. Typologie des maladies professionnelles survenues et reconnues au cours de l'année étudiée

Nombre de maladies professionnelles survenues et reconnues en 2019 : 0

Nombre de jours d'arrêt pour maladies professionnelles survenues et reconnues en 2019 : 0

Nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées suite à une maladie professionnelle : 0

Pour information, le nombre de jours d'arrêt des maladies non consolidées au 1er janvier de l'année étudiée pendant l'année étudiée est de :  
0 jours

#### *Commentaires pour les maladies professionnelles*

Au total, ce sont 0 jours qui ont été perdus au cours de l'année étudiée.

ce qui correspond à : 0,00 Equivalent Temps Plein (ETP) d'agents absents au cours de l'année

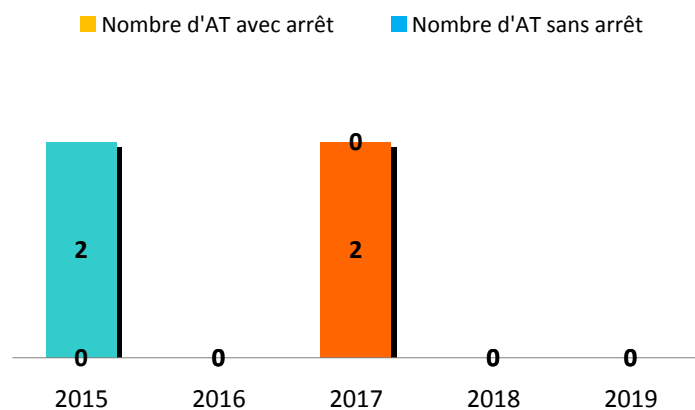


## VII. Evolution des accidents survenus et reconnus sur les 5 dernières années

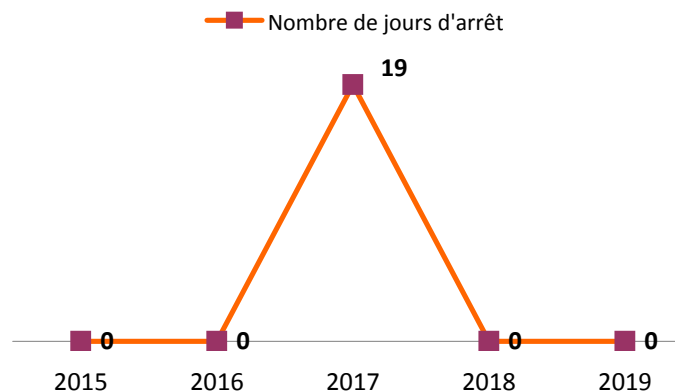
### VII.1. Evolution des accidents de service et de travail (AT)

Année	Nombre d'AT avec arrêt	Nombre d'AT sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
2015	0	2	0
2016	0	0	0
2017	2	0	19
2018	0	0	0
2019	0	0	0

Evolution des AT en fonction des années



Evolution du nombre de jours d'arrêt en fonction des années



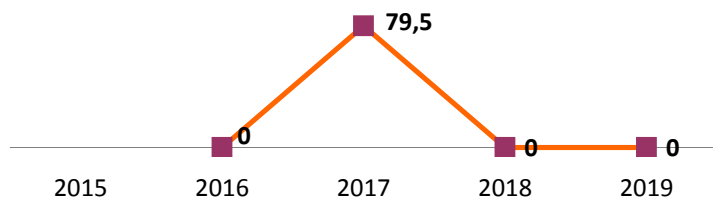
A noter : Un accident de service ayant eu lieu en 2015 mais n'ayant pas occasionné d'arrêt cette année-là, a tout de même occasionné 244 jours d'arrêt en 2016, 245 jours en 2017, 125 jours en 2018 et 198 jours en 2019. Le tableau ne permet pas de le mettre en évidence.

## VII.2. Evolution des taux de fréquence et de gravité des accidents de service

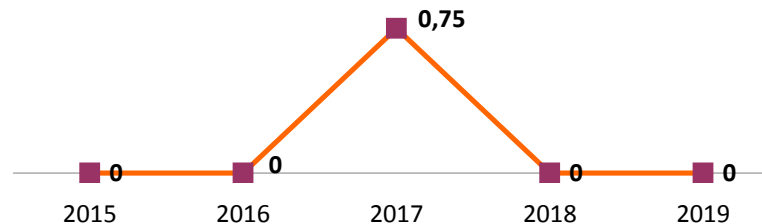
Année	Taux de fréquence	Taux de gravité
2015		0
2016	0	0
2017	79,5	0,75
2018	0	0
2019	0	0

Le taux de fréquence de 2015 n'est pas indiqué car Gestor n'était pas encore mis en place. Le nombre d'heures travaillées en 2015 n'est donc pas connu sur le logiciel. Le taux de gravité lui est de 0 car il n'y a pas eu d'accident avec arrêt en 2015.

Evolution du taux de fréquence



Evolution du taux de gravité

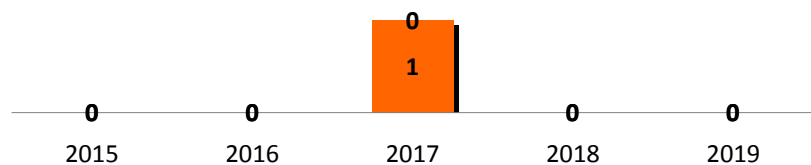


## VII.3. Evolution des accidents de trajet (ATJ)

Année	Nombre d'ATJ avec arrêt	Nombre d'ATJ sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt
2015	0	0	0
2016	0	0	0
2017	1	0	1
2018	0	0	0
2019	0	0	0

Evolution des ATJ en fonction des années

■ Nombre d'ATJ avec arrêt ■ Nombre d'ATJ sans arrêt



Evolution du nombre de jours d'arrêt en fonction des années

■ Nombre de jours d'arrêt



## VIII. Bilan des actions menées au cours l'année en matière d'hygiène et de sécurité

### VIII.1. Actions de formation / sensibilisation

Formation "Communication en situation difficile" dispensée par le CPN à 5 agents du CCAS.

Supervision : apport théorique avec étude de cas pratiques pour permettre aux agents d'évacuer les tensions émotionnelles accumulées durant leur temps de travail (10 séances de 3heures) à destination des travailleurs sociaux et des agents administratifs (prévention des risques psychosociaux).

### VIII.2. Mesures techniques

La visite d'un ergonome pour des conseils d'aménagement a été organisée en 2019, et a donné lieu à des achats de matériel :

- Le bureau d'accueil a été changé pour y mettre un bureau avec plan surélevé (confort et sécurité des agents)
- Les petits écrans d'ordinateurs ont été changés pour des écrans plus larges 22 pouces
- Un renouvellement de mobilier (fauteuils ergonomiques et bureaux)
- Deux bras ergonomiques d'écran ont été remplacés

De plus, les éclairages du CCAS ont été partiellement remplacés : dans les bureaux borgnes et à l'accueil, des plafonniers Led avec variateurs d'intensité lumineuse ont été installés.

### VIII.3. Mesures organisationnelles

Mise en place d'un onglet dans le registre de santé et sécurité au travail consacré aux agressions verbales, physiques ou dégradation de matériel. Ce registre permet de recenser ces problématiques afin de pouvoir les chiffrer, puis proposer des mesures pour améliorer les conditions de travail des agents et tenter limiter le risque.

Chaque année, un changement de bureau est organisé afin de faire en sorte que les bureaux borgnes ne soient pas toujours attribués aux mêmes agents.

## VIII. Plan d'actions à venir

L'installation de caméras de vidéosurveillance à l'accueil du CCAS est prévue en 2020.

Le suivi des fiches du registre d'agressions continuera en 2020, menant éventuellement à des changements d'aménagement ou de pratiques.

Un bureau pour l'accueil des usagers PMR sera aménagé, en tenant compte du confort et de la sécurité des agents.